DLP-8-5-79100233 2

N° 140 - 25 AVRIL 1979

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL: 60 F

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

AU SERVICE DE NOS ABONNES : LES REPONDEURS TELEPHONIQUES

A partir de cette semaine les abonnés de la station peuvent à tout moment avoir une idée précise de la situation phytosanitaire dans leur région, et le cas échéant être renseignés plus rapidement que par le Bulletin sur la nécessité d'une intervention urgente contre un ennemi de leurs cultures, en appelant un des cinq répondeurs téléphoniques qui desservent leur région :

1°) - (78) 60.17.74 - Répondeur central installé au siège de la Circonscription Rhône-Alpes du service de la Protection des Végétaux couvre l'ensemble de la Région Rhône-Alpes, mais particulièrement la zone Loire - Rhône- Ain - Savoie, ces 4 départements n'étant pas couverts par les autres répondeurs.

Les messages de ce répondeur enregistre entre 15h et 17 h chaque mardi et chaque vendredi jusqu'en septembre, à plus grands intervalles d'octobre à janvier, comporte dans l'ordre, les 4 ou 5 rubriques suivantes :
- résumé du climat depuis le dernier méssage
- situation phytosanitaire vigne
- S.p. arbres fruitiers
- S.p. grande culture
- Le cas échéant, problèmes divers relatifs en particulier aux pesticides, aux autres types de cultures ou à la règlementation phytosanitaire.

2°) - Pour l'Ardèche et la Drôme : (75) 43.34.36, répondeur du service de la Protection des Végétaux dont les messages sont rédigés d'après les observations recueillies dans ces deux départements au cours des 3 ou 4 jours précédents, et renouvelés chaque mardi et chaque vendredi.

3°) - Pour l'Isère:(76) 42.64.01

Répondeur de la Météorologie Nationale, installé à la station météorologique de St-Martin d'Hères dans le cadre de l'Assistance Météorologique à l'Agriculture, sur lequel est enregistré en début de message un flash de 20 à 30 secondes résumant l'état des principaux problèmes concernant les cultures de ce département. Ces flashs, enregistrés le mardi ou le vendredi sont maintenus au maximum 5 jours sur le réponceur. A certaines dates, il est possible qu'aucun problème important ne se présente ce qui peut laisser un vide de 2 jours sans flash de notre service.

4°) - Pour la Haute-Savoie : (50) 57.82.40 poste 11.79

Répondeur du SUAD de la Hte-Savoie branché sur le standard de la Mutualité Agricole à ANNECY sur lequel seront enregistrés une ou deux fois par semaine des messages du SUAD et du service de la Protection des Végétaux.

P. 338

Nous rappelons enfin que des communiqués de notre Service seront diffusés certains jours par FR.3. LYON sur la longueur d'ondes de cette station (498m.) entre 7h 15 et 7h 45. Ces communiqués, rédigés en accord avec la Chambre Régionale d'Agriculture, permettront de développer plus largement un ou deux problèmes importants d'actualité, qu'il s'agisse d'un ennemi particulier des cultures, ou des pesticides, ou d'un règlement relatif à la défense phytosanitaire.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE sur Pommier et Poirier - Un stock important de spores est encore présent dans les vergers, de sorte que la protection doit rester continue jusqu'à nouvel ordre. Sur pommier, on choisira un produit efficace également contre l'OIDIUM.

BACTERIOSE du NOYER - La protection à l'aide d'un produit cuprique (bactériostatique, mais non vraiment bactéricide) doit commencer au stade de la moitié du développement des chatons (stade cm de l'I.N.R.A.) Ce stade, déjà dépassé dans les régions les plus précoces s'y est déroulé par temps sec, ce qui n'a pas justifié la première intervention dans ces zones.

PSYLLE du POIRIER - Le traitement contre la génération printanière, éventuellement à l'aide d'un pyréthrinoïde, ne se justifie que dans les vergers où le traitement d'hiver n'a pas été appliqué et seulement si le miellat commence à apparaître.

FEU BACTERIEN - En page 3 et 4 de ce bulletin, et particulièrement à l'intention des pépiniéristes dont un certain nombre se sont abonnés récemment, nous publions au sujet de cette maladie, un texte dont un résumé avait déjà paru dans notre n° 133 du 31 janvier dernier.

OIDIUM SUR CASSISSIER -

Les conditions climatiques favorables à l'oïdium, (mois de mai chaud et assez humide) risquent de se présenter assez rapidement de sorte que la protection devra être établie dès réception.

On utilisera une des formules suivantes :

- *Bénomyl à 30 gr/hl de mat. act.*
- *Bupirimate à 37,5 gr/hl de m.a. (Nimrod)*
- *Carbendazime à 30 gr/hl de m.a. (Bavistine)*
- *Dinocap à 25 gr/hl de m.a. + mouillant (Karathane, Crotothane, Sovicap, Capoid 25)*
- *Ditalimfos à 50 gr/hl de m.a. (Laptran, Plondrel)*
- *Méthylthiophanate à 70 gr/hl de m.a.*
- *Triforine à 33,5 gr/hl de m.a. (Funginex, Saprol).*
- *Triadimefon à 10 gr/hl de m. a. (Bayleton 5 ou 25).*

CLIMATOLOGIE

Commentaires des tableaux parus dans le bulletin n° 137

PLUVIOMETRIE de l'année 1978 dans la région.

Le déficit observé dans le Lyonnais affecte toute la région située à l'Ouest du couloir Rhodanien, avec la vallée du Rhône et la plus grande partie de la Drôme.

Certaines stations du Forez, de l'Ardèche et de la basse vallée du Rhône ont reçu moins de la moitié de la hauteur d'eau de 1977.

La plus grande partie de la zone Est de la région, de la Bresse au Léman et à l'Oisans a recueilli des précipitations proches de la moyenne.

Seul le haut bassin de l'Isère (combe de Savoie, Maurienne et Tarentaise) accuse des hauteurs de précipitations voisines de celles de 1977, voire légèrement supérieures, donc sensiblement supérieures à la moyenne.

CLIMATOLOGIE

Commentaires des tableaux parus dans le bulletin n° 137

L'HIVER 1978-1979 (Décembre, janvier, février).

Dans son ensemble, l'hiver 1978-79 apparait dans notre région assez doux, pluvieux et normalement ensoleillé, avec, dans l'ensemble, des caractères assez voisins de ceux de l'hiver précédent.

Températures : Bien que restant un peu inférieur à 1°, l'excédent thermique de la saison est légèrement plus important que l'an dernier.

En fait, cette saison a comporté de nombreuses périodes très tranchées :

-Anormalement douces dans la 2ème et la dernière semaine de décembre et toute la première moitié de février.

- fraîches dans les premiers jours de décembre et la 3ème semaine de février.

- plus froides à début et mi-janvier.

Ce qui laisse peu de place pour les températures proches de la normale saisonnière.

On n'a encore observé cette année à LYON BRON aucune température inféreieure à -10° (dernier cas le 7 mars 1971).

Précipitations - moins remarquable par leur quantité que par leur fréquence qui égale le record établi en 1965-66. Si décembre et février ont reçu des hauteurs de précipitations proches de la moyenne, c'est essentiellement au mois de janvier qu' est imputable l'excédent de l'ensemble de la saison . Les chutes de neige du 3 au 4 janvier, avec 8 à 15 cm dans la région lyonnaise et plus de 20 cm dans la basse vallée du Rhône, ont été toutefois moins importantes que celles de février 1978.

Insolation - le déficit important, proche même du record, de Février a plus que compensé les excédents modérés de décembre et janvier.

LE "FEU BACTÉRIEN" MENACE LE VERGER FRANCAIS

Dû à la bactérie "Erwinia amylovora", le "feu bactérien", dangereuse maladie des rosacées, et en particulier des poiriers, est apparu dans notre Pays en 1972, les premiers foyers ayant été détectés sur des haies d'aubépine dans le Nord de la FRANCE entre DUNKERQUE et la frontière belge. Malgré les mesures très énergiques prises dès cette époque (éradication par le feu des végétaux contaminés), la maladie progresse de façon inquiétante : elle a été décelée pour la première fois cet été dans de nombreuses communes des Flandres, si bien que la zone contaminée du Nord s'étend de façon presque continue de DUNKERQUE à BAILLEUL.

Mais surtout il faut souligner l'apparition cette année du feu bactérien dans plusieurs départements du Sud-Ouest : Landes, Pyrénées Atlantiques, Lot-et-Garonne.

En raison de la grave menace que constitue cette affection pour le verger français, et du fait que les moyens de lutte sont actuellement très limités, il est indispensable que tout nouveau foyer soit très rapidement détecté. C'est pourquoi nous alertons tout spécialement les pépiniéristes mais aussi les arboriculteurs et même les amateurs de vergers en demandant à tous de se montrer vigilants, notamment au cours du printemps et de l'été prochains. Si des symptômes proches de ceux décrits ci-après étaient observés, prévenir d'urgence le Service de la Protection des Végétaux qui procèdera éventuellement aux prélèvements nécessaires en vue d'une détermination par un laboratoire spécialisé.

Plus la découverte d'un nouveau foyer sera rapide, plus grandes seront les chances d'éradication. Les poiriers et les aubépines doivent être particulièrement surveillés mais également les cotoneasters, les pyracanthas et les cognassiers.

P339

SYMPTOMES AU PRINTEMPS :

La pénétration de la bactérie a lieu au printemps au cours de la floraison. Les bouquets floraux noircissent et se dessèchent, restant fixés sur l'arbre. Puis les jeunes pousses noircissent également. Le dessèchement progresse ensuite vers les rameaux plus gros et les charpentières. Les feuilles des parties atteintes semblent littéralement brûlées par le feu, plusieurs branches, voire la totalité de l'arbre, pouvant être attaqués. Chez les variétés sensibles de poirier, comme Passe-Crassane, l'arbre entier peut être tué en l'espace d'une saison, d'autant plus que des contaminations peuvent se produire lors de la seconde floraison.

SYMPTOMES AU COURS DE L'ETE et DU PRINTEMPS SUIVANT :

Alors que sur les branches saines les fruits formés grossissent normalement, on trouve sur les branches atteintes de tout petits fruits momifiés et noirs. L'attaque de la bactérie gagnant vers la base de l'arbre et les fruits plus gros n'étant plus alimentés par la sève, se ratatinent et se dessèchent restant fixés sur l'arbre.

Evoluant peu au cours de l'hiver la bactérie reprend son activité au printemps suivant. Il se forme sur les branches et le tronc des craquelures plus ou moins importantes avec exsudation d'un mucus bactérien qui sera à l'origine de la contamination des fleurs de nouveaux arbres.

MOYENS DE PROPAGATION DU FEU BACTERIEN :

Le plus dangereux des moyens de propagation est sans aucun doute constitué par les oiseaux qui, se posant sur les parties atteintes, peuvent transporter la bactérie à de grandes distances. Egalement très dangereux sont les insectes qui transportent la bactérie de fleurs en fleurs.

La pluie est aussi un agent de contamination vers les parties basses des arbres.

Enfin dans un verger contaminé, le sécateur, lors de la taille, est un agent de dissémination de la bactérie non négligeable.

MOYENS DE LUTTE :

Il n'existe pas actuellement de moyen de lutte curatif.

Des dispositions particulières doivent être envisagées dès l'apparition de nouveaux foyers comme par exemple la destruction par le feu des sujets atteints. En outre dans un rayon d'environ 5 kilomètres à partir des arbres reconnus contaminés, il est indispensable de prendre des mesures particulièrement sérieuses de désinfection des outils de taille par trempage dans l'alcool à brûler.

Pour réduire les risques d'infection, des traitements cupriques d'automne, d'action préventive, sont recommandés, d'une part dès la fin de la récolte dans les plantations fruitières, d'autre part en cours et à la fin de la chute des feuilles. La dose à utiliser est de 500 grammes de cuivre métal par hectolitre.

LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE LE FEU BACTERIEN ET IMPORTATIONS DE PLANTES VIVANTES DE LA FAMILLE DES ROSACEES :

Rappelons enfin aux pépiniéristes deux arrêtés ministériels très importants :

- le premier du 13 janvier 1977 (Journal Officiel du 2 février 1977) concernant la lutte obligatoire contre le feu bactérien
- le second du 15 février 1977 (Journal Officiel du 19 février 1977) relatif à l'importation de plantes et de parties de plantes vivantes de la famille des rosacées.

Ces textes ont été largement diffusés en temps utile mais ils peuvent être adressés, sur simple demande accompagnée d'une enveloppe timbrée, aux pépiniéristes qui n'en disposeraient pas encore.

Les dispositions de ces arrêtés doivent être respectées scrupuleusement.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la circonscription phytosanitaire Rhône-Alpes : R. GIREAU.
Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.